Charente-Maritime (17) : l’eau coûtera 50 % plus cher l’été dès 2031 ; Eau 17 présidé par un élu divers droite, le département dirigé par Horizons

10/11/2026 à 15h52



Dans 156 communes du littoral de Charente-Maritime, particuliers et professionnels paieront l’eau potable 50 % plus cher entre juin et septembre à partir de 2031. Cette tarification saisonnière a été décidée par le comité syndical d’Eau 17, réuni le 6 novembre à Saintes. En contrepartie, les prix doivent baisser de 30 % d’octobre à mai. La communauté d’agglomération de La Rochelle n’est pas concernée.

Une hausse saisonnière pour « encourager la sobriété »

Le syndicat des eaux invoque les risques de tension sur l’approvisionnement estival. Selon les données évoquées par Eau 17, la demande départementale passe d’environ 100 000

mètres cubes par jour en basse saison à 180 000 au pic de l’été. Des compteurs adaptés devront être déployés avant l’entrée en vigueur de la nouvelle grille tarifaire.

Une autre mesure frappera certains hébergements touristiques dès 2028 : campings, villages de vacances et résidences de tourisme devront acquitter un abonnement supplémentaire par emplacement, passant progressivement de 20 à 80 euros d’ici 2031. Un responsable de camping aux Mathes estime que la facture pourrait augmenter de 9 600 euros par an pour un établissement de 120 emplacements et redoute une répercussion sur les vacanciers. Un seul élu, l’adjoint au maire de Royan Yves Page, aurait voté contre cette nouvelle tarification.

Qui dirige le département et qui décide du prix de l’eau ?

Le conseil départemental de la Charente-Maritime est présidé par Sylvie Marcilly, membre du parti Horizons, à la tête d’une majorité de droite et du centre. En revanche, le vote de cette nouvelle tarification relève **du syndicat intercommunal Eau 17** et non du conseil départemental lui-même. Eau 17 est présidé depuis 2022 par **Christophe Sueur**, maire de Saint-Pierre-d’Oléron, réélu à la tête du syndicat en juin 2026 et élu sous l’étiquette **divers droite** aux municipales de 2026.

Sources : Le Parisien, 10 novembre 2026 ; Eau 17, 5 juin 2026 ; ministère de l’Intérieur, municipales 2026 ; Horizons, référents régionaux.